

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DPA 15 Groupe scolaire 18, rue Poulletier (4e) - Modernisation des portes extérieures - Permis de construire.

Mme Alexandra CORDEBARD et M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2241-1 et L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 421-1, relatif au titre du pétitionnaire d'une demande d'autorisation de construire ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de déposer le permis de construire pour la modernisation des portes extérieures du groupe scolaire 18, rue Poulletier (4e) ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission, et par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer et signer le permis de construire pour la modernisation des portes extérieures du groupe scolaire 18, rue Poulletier (4e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO